



Extrait du registre des délibérations du centre communal d'action sociale de Santes

## Conseil d'Administration du C.C.A.S., Le jeudi 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le trentième jour du mois d'Avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le 24 avril 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal sise en l'Hôtel de Ville au 8 Avenue Claude Bernard, 59211 SANTES, sous la présidence de Monsieur Hiazid BELABBES, Président en exercice.

Conseillers en exercice : 13

**PRESENTS :**

M. BELABBES Hiazid, M. DRUON Francis, Mme WAQUET Nadège, Mme Christelle LEFEBVRE, Mme KEIRSGIETER Annie, M. SERLET Christian, Mme LEMAIRE Annie, Mme THIBAUT Sophie, M. BRAME Jacques, M. Joseph MICHALAK.

**ABSENTS EXCUSES : 3**

M. BRUERE Jérôme (pouvoir à M. Francis DRUON), Mme Virginie AMADON (pouvoir à Mme Christelle LEFEBVRE), Mme MARTIN-DECARNIN (pouvoir à M. Hiazid BELABBES).

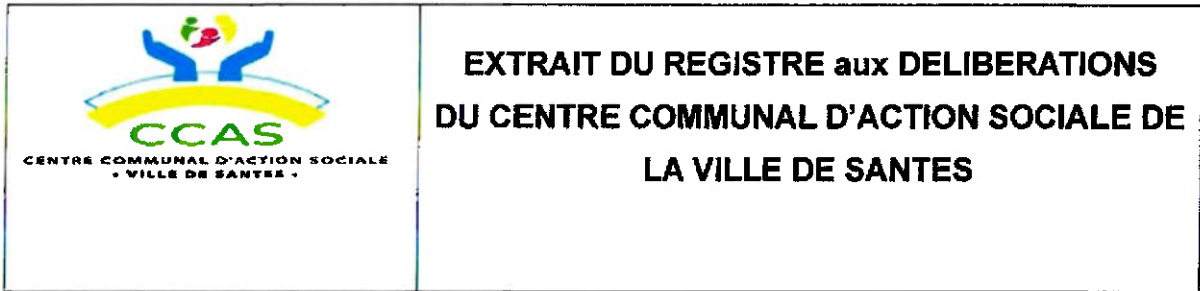
**ABSENTS : 0**

**ASSISTAIENT A LA SEANCE : 10**

Secrétaire de séance : Mme THIBAUT Sophie

N° interne de l'acte : 2026-04-30-N°6

N° de feuillet : 07



## **APPROBATION DU BUDGET 2026 DU CCAS**

Monsieur Le Président expose au conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la Loi NOTRe du 7 août 2015 renforçant l'enjeu de transparence budgétaire et notamment l'obligation de tenir un débat budgétaire tel que prévu à l'article L.2312-1 du CGCT,

Vu l'instruction M 57 modifiée précisant les règles de la comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2007,

Vu l'article L.5217-10-4 du C.G.C.T.

Vu la délibération en date du 11 mars 2026 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Considérant que les six membres du conseil municipal siégeant au CCAS ont été élus lors du conseil municipal en date du 9 avril 2026 ;

Considérant que le Maire a nommé par arrêté en date du 16 avril 2026 les six membres siégeant au conseil d'administration du CCAS parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ;

Vu la transmission aux élus des documents budgétaires en date du 17 avril 2026.

Monsieur Le Maire soumet au vote le budget primitif pour le budget 2026 du CCAS qui s'équilibre comme suit :

En dépenses et recettes de fonctionnement : .....611 960.00 €,  
En dépenses et recettes d'investissement : .....406 658,24 €.

Entendu cet exposé, Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le budget primitif 2026 du CCAS tel que rédigé ci-dessus à savoir :

En dépenses et recettes de fonctionnement : .....611 960.00 €,  
En dépenses et recettes d'investissement : .....406 658.24 €

02 MAI 2026

S'LO

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 13 voix

M. BELABBES Hiazed (pouvoir de Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle), M. DRUON Francis (pouvoir de M. BRUERE Jérôme), Mme WAQUET Nadège, Mme Christelle LEFEVBRE (pouvoir de Mme Virginie AMADON), Mme KEIRSGIETER Annie, M. SERLET Christian, Mme LEMAIRE Annie, Mme THIBAUT Sophie, M. BRAME Jacques, Joseph MICHALAK.

Pour : voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

Ainsi délibéré les jours, mois et an que  
dessus et le présent extrait certifié  
conforme au registre

Le Secrétaire de séance,  
Mme THIBAUT Sophie



Le Président du C.C.A.S.,  
M. BELABBES Hiazed



Envoyé en préfecture le 02/05/2026

Reçu en préfecture le 02/05/2026

Publié le 02 MAI 2026



ID : 059-265905539-20260430-APPRO\_BP\_CCAS-DE